



Page 2

NOTA : Le prochain numéro de Licence Line comportera de nouveau la chronique du président.

Page 3

Décisions

Page 4

Décisions suite

Page 5

Décisions suite

Page 6

Décisions suite

Page 7

Nouveau dirigeant de la CAJO

Connaître la loi

Le site Web de la CAJO

Page 8

La sécurité publique : principale préoccupation des inspecteurs des alcools

Rectification



Mot du Minister

JIM WATSON, MINISTER CONSUMER AND BUSINESS SERVICES

AVV : Le choix est à vous

Le 10 juin, j'ai présenté à l'Assemblée législative le projet de loi 96, *Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool*. Le projet de loi propose de définir le terme « fournir » comme comprenant le vin apporté par un client dans un local pourvu d'un permis. Le deuxième mot clé de cette proposition est « volontairement ».

Ces changements offriront de nouvelles options fort intéressantes à l'industrie de l'accueil ontarienne, tout en vous laissant le choix d'y adhérer.

Chaque propriétaire de restaurant peut décider d'offrir ou non ce service.

Si le projet de loi est adopté, le gouvernement effectuera les modifications réglementaires requises pour que les Ontariens bénéficient de l'option *Apportez votre vin*.

De plus, nous prévoyons permettre aux Ontariens de rapporter avec eux une bouteille de vin entamée qu'ils auront apportée au restaurant ou achetée avec leur repas. Il s'agit du service *Rapportez-le à la maison*.

Suit à la page 2 Voir Mot du Minister

Plus de Choix

Le gouvernement McGuinty passe à l'action pour permettre aux consommateurs d'apporter leur vin au restaurant

Plus de choix pour les consommateurs et les restaurateurs de l'Ontario

TORONTO: Le gouvernement McGuinty a fait aujourd'hui le premier pas pour permettre aux Ontariens d'apporter une bouteille de vin à un restaurant titulaire d'un permis d'alcool en présentant des changements à la *Loi sur les permis d'alcool*.

« Les changements que nous proposons offriront de nouveaux choix fort intéressants aux consommateurs et aux restaurants titulaires d'un permis », a déclaré le ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises Jim Watson.

« A possibilité d'apporter une bouteille de vin à un restaurant titulaire d'un permis témoigne des changements positifs qui se déroulent ici en Ontario. »

Le projet de loi permettra aux Ontariens d'apporter une bouteille de vin à un restaurant titulaire d'un permis d'alcool. De plus, le gouvernement prévoit adopter des mesures qui permettront aux Ontariens de rapporter à la maison une



Suit à la page 2 Voir Plus de choix

Prolongation de la nomination de Randy Barber en tant que président du conseil de la CAJO

L'honorable James Watson, ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, a annoncé que la nomination de G.R. (Randy) Barber en tant que président du conseil de la CAJO avait été prolongée jusqu'au 4 mars 2005.



G.R. (RANDY) BARBER

M. Barber, qui est de Markham en Ontario, a été nommé membre du conseil de la CAJO pour la première fois en 1997. Il en est devenu président en 2001.

Suit à la page 2 Voir Président du conseil de la CAJO

Alcohol and Gaming Commission of Ontario  
20 Dundas Street West, 10th Floor  
Toronto, Ontario  
M5G 2N6

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| CANADA                          | POSTES    |
| POST                            | CANADA    |
| Postage paid                    | Port payé |
| Bulk                            | Nombre    |
| 100102-94                       |           |
| TORONTO SOUTH CENTRAL           |           |
| Publications Agreement 40062446 |           |

Suite à la page 1 **Mot du Minister**

Les restaurants titulaires d’un permis pourraient offrir le service *Apportez votre vin* volontairement et à leur discrétion. Ce service s’appliquerait seulement aux bouteilles non ouvertes de vin commercial. Les restaurants qui offriraient cette option établiraient eux-mêmes bon nombre de leurs politiques. Par exemple, les titulaires de permis participants pourraient fixer une commande de nourriture minimale, établir le nombre maximal de bouteilles pouvant être apportées par un client et imposer des frais d’ouverture de bouteille. Notre but est d’appuyer votre entreprise sans créer de fardeau supplémentaire.

Si ces modifications réglementaires sont adoptées, les restaurants titulaires d’un permis qui désirent participer à l’initiative *Apportez votre vin* devraient déposer une demande de modification spéciale de leur permis auprès de la CAJO. Dans ce contexte, le terme « restaurant » décrit un local pourvu d’un permis dont la principale fonction est de servir des repas à des clients assis à des tables. Cette exigence assurerait que les établissements participants respectent les normes provinciales en la matière.

Le service *Rapportez-le à la maison*, qui pourrait être offert par tout restaurant titulaire d’un permis, représenterait une option supplémentaire en matière de consommation d’alcool responsable. Ce service n’exigerait aucune modification au permis d’alcool car les titulaires devraient respecter seulement deux exigences, soit de sceller la bouteille adéquatement et de s’assurer que le client n’est pas en état d’ébriété.

Les dernières modifications importantes aux lois sur les permis d’alcool ont été effectuées il y a 14 ans. Les règles et les règlements sont devenus de plus en plus désuets au fil de l’évolution du marché et des changements sociaux. Les modifications proposées par le gouvernement McGuinty permettront de moderniser les lois en matière d’alcool.

Le service responsable de l’alcool demeure une priorité et les restaurants devraient toujours se conformer aux lois existantes en la matière. Nous proposons également de fournir aux organismes de réglementation et d’application de la loi de nouveaux outils visant à protéger nos communautés - car une application renforcée des lois en matière d’alcool est synonyme de communautés plus sécuritaires.

A titre de ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, je m’engage à réaliser les étapes suivantes de la réforme de la *Loi sur les permis d’alcool*. J’espère que vous appuierez cette première démarche visant à faire entrer les lois ontariennes en matière d’alcool dans le XXI<sup>e</sup> siècle. **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web [www.cbs.gov.on.ca](http://www.cbs.gov.on.ca) ou communiquez avec (nom du porte-parole du ministère) au (numéro de téléphone) (416) 326-1234 or 1-800-267-8097.** ■

Suite à la page 1 **Président du conseil de la CAJO**

Le ministre a déclaré que le gouvernement de l’Ontario s’était engagé à veiller à ce que les boissons alcooliques soient vendues et servies de façon sécuritaire et responsable et que les activités de jeu soient mises sur pied avec intégrité. « La Commission joue un rôle crucial dans l’atteinte de ces objectifs car elle s’applique à faire respecter des normes élevées pour tous les aspects des règlements portant sur l’alcool et les jeux », a-t-il précisé.

M. Barber a été conseiller municipal et est président de la International Churchill Society of Canada.

Il a occupé des postes de direction dans les secteurs privé et public et a acquis une vaste expérience dans le domaine des affaires.

La nomination des autres membres du conseil d’administration de la CAJO qui suivent a été prolongée d’un an : **Eleanor Meslin**, de Toronto, ancienne sous-ministre adjointe, et **Kristi Hunt**, de Sudbury, éducatrice. La nomination de **Joel Kuchar**, avocat de Thornhill, a été prolongée de six mois.

**Ted Salci**, qui a été élu maire de Niagara Falls, et **Vaughan Minor**, de Toronto, ancien conseiller local, ne feront plus partie du conseil. ■

Suite à la page 1 **Plus de choix**

bouteille de vin entamée qu’ils ont apportée au restaurant ou commandée avec leur repas.

Les restaurants titulaires d’un permis pourraient participer à cette initiative de façon volontaire. Les titulaires participants pourraient établir et imposer des frais pour l’ouverture des bouteilles dans le cadre du service *Apportez votre vin*. Des exigences seraient également imposées pour que la bouteille soit scellée adéquatement avant que le client puisse la rapporter à la maison.

« Ces services répondent aux besoins des industries du divertissement et de la restauration ontariennes », a déclaré **Rod Seiling**, président de la Greater Toronto Hotel Association. « La diversité culturelle de l’Ontario, particulièrement dans les grandes villes comme Toronto, a entraîné la création d’une industrie de la restauration de premier plan en Amérique du Nord. Il sera avantageux pour les affaires d’offrir plus de choix à ces entreprises et aux consommateurs. »

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises propose également d’accroître la sécurité publique en adoptant les mesures suivantes :

- ◆ **habiliter le registrateur des alcools et des jeux à ordonner immédiatement la suspension de permis d’alcool lorsque la sécurité publique est mise en cause;**
- ◆ **doubler les amendes minimales imposées lors d’infractions en matière d’alcool impliquant des personnes âgées de moins de 19 ans. L’amende minimale qui pourrait être imposée à un titulaire de permis passerait de 500 \$ à 1 000 \$, tandis qu’elle passerait de 100 \$ à 200 \$ pour les personnes qui ne sont pas titulaires d’un permis;**
- ◆ **créer de nouvelles infractions lorsqu’une personne demeure dans un local pourvu d’un permis après qu’un agent de police a exigé qu’elle le quitte ou lorsqu’elle entre de nouveau dans le local le jour même.**

« Ces réformes du système de permis d’alcool, conjuguées à des mesures d’application renforcées, représenteraient une véritable ère de maturité pour l’Ontario », a soutenu le ministre Watson. « En offrant plus de choix aux consommateurs et aux restaurateurs, nous bâtissons un Ontario fort, sécuritaire et prospère offrant une qualité de vie inégalée. » ■

**NOTA : Le prochain numéro de Licence Line comportera de nouveau la chronique du président.**

## Sommaire des décisions

Les établissements suivants ont fait l’objet récemment d’audiences disciplinaires devant le conseil de la CAJO. La liste renferme uniquement les titulaires de permis qui ont fait l’objet d’une suspension d’au moins 14 jours ou d’une révocation pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 31 mars 2004. Toute omission sera rectifiée dans notre prochain numéro. La durée des sanctions pour des infractions similaires peut varier en fonction de chaque cas. Il est désormais possible d’obtenir des renseignements détaillés sur ces décisions sur QUICKLAW.

| ÉTABLISSEMENT                                                   | INFRACTION                                                                                                                                                                                                                                                                          | SANCTION       |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 6 For 5 Roadhouse, Hamilton                                     | Alcool non acheté en vertu d’un permis, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                              | 14 jours       |
| After Life Nightclub, Toronto                                   | Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                              | 21 jours       |
| Al Frisco’s, Toronto                                            | Dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                                                                              | 14 jours       |
| Albert’s Hotel, Timmins                                         | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                         | 14 jours       |
| Alto Basso, Toronto                                             | Dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                                                                              | 30 jours       |
| Ambasel Bar, Toronto                                            | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                                                                                                                 | 17 jours       |
| Amigo’s Sports Café & Grill, Brampton                           | Défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                                                                             | 14 jours       |
| Arnie / Cellar / Mitchell Terrace / Alumni Hall (The), Hamilton | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse et une conduite violente ou désordonnée                                                                                                                                                                             | 21 jours       |
| Athens Bar, Toronto                                             | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                                                             | 30 jours       |
| Bistro Ailleurs, Hearst                                         | Autorisé l’ivresse, une conduite violente et désordonnée, fonctionnement de l’entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                  | 21 jours       |
| Black Bull Pub And Eatery Ltd, Bolton                           | Autorisé l’ivresse, dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                                                          | 14 jours       |
| Blue Boy Restaurant, Sault Ste. Marie                           | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse, dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                     | 21 jours       |
| Blue Lagoon Restaurant, Toronto                                 | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                                                                                         | 14 jours       |
| Blue Sea Restaurant, Toronto                                    | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                         | 45 jours       |
| Bluenote, Toronto                                               | Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité                                                                                                                                                                                                             | 14 jours       |
| Budo Liquid Theatre, Toronto                                    | Dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                                                                              | 14 jours       |
| Burleigh Island Lodge, Burleigh Falls                           | Alcool non vendu en vertu d’un permis, alcool vendu à une personne qui semble ivre, substitution d’alcool sans le consentement du client, encouragé la consommation non modérée d’alcool, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée | 18 jours       |
| Cabbagetown Restaurant & Bar, Toronto                           | Présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                                                                                                                                | 21 jours       |
| Carib Circle, Toronto                                           | Service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse, défaut de faire en sorte que la vente et le service d’alcool soient supervisés par un employé autorisé                                                   | 21 jours       |
| Caribbean Paradise, Mississauga                                 | Défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                                                                             | 14 jours*      |
| Cheers Café And Sports Bar, Capreol                             | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i> , alcool non acheté en vertu d’un permis, autorisé l’ivresse                                                                                               | 14 jours       |
| Cheers Café And Sports Bar, Capreol                             | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i>                                                                                                                                                            | Permis révoqué |
| Club 54 Restaurant, Burlington                                  | Alcool conservé dans un autre contenant que celui d’origine, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                             | 14 jours*      |
| Club 56, Toronto                                                | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                                                                           | 30 jours       |
| Club 94, Scarborough                                            | Autorisé l’ivresse et une conduite violente                                                                                                                                                                                                                                         | 18 jours       |
| Coach’s Corner, Brampton                                        | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, défaut de faciliter une inspection                                                                                                                                                                                             | 14 jours *     |
| Cutlets Italian Sandwiches, Toronto                             | Contrat de service et de vente d’alcool                                                                                                                                                                                                                                             | 14 jours       |
| D.C.’s Carib Country Restaurant & Bar, Scarborough              | Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                                        | 15 jours       |
| D.C.’s Carib Country Restaurant & Bar, Scarborough              | Alcool non vendu en vertu d’un permis d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                                                                  | 14 jours *     |
| Diamond West Indian Restaurant, Scarborough                     | Autorisé l’ivresse, défaut de consigner les ventes et les achats d’alcool, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut de faciliter une inspection                                                                | 35 jours       |

\* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve<sup>MD</sup>.

Sommaire des décisions (suite à la page 3)

| ÉTABLISSEMENT                                | INFRACTION                                                                                                                                                                                                                    | SANCTION              |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Dunn’s Famous Delicatessen, Ottawa           | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la Loi sur la taxe de vente au détail, antécédents                                                                                                | Permis révoqué        |
| Dynasty Bar & Grill, Toronto                 | Autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                                                            | 50 jours              |
| Fantastic Donuts, Toronto                    | Présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                                                                          | 45 jours              |
| Fantasy Club & Pub, Fournier                 | Alcool non acheté en vertu d’un permis révoqué                                                                                                                                                                                | Permis révoqué        |
| Fantasy Karaoke & Bar, Toronto               | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée, défaut de consigner les ventes et les achats de nourriture et d’alcool | 25 jours              |
| Fluid Lounge And Restaurant, Toronto         | Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                    | 18 jours              |
| Fox And Fiddle Mansion, Pickering            | Dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                        | 17 jours              |
| Freddy’s Roadhouse, Cornwall                 | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                | 21 jours              |
| G. Spot 2000, Toronto                        | Intérêt public, autorisé l’ivresse et une conduite violente et désordonnée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                              | Suspension provisoire |
| G. Spot 2000, Toronto                        | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                | 18 jours              |
| Gojo Restaurant, Toronto                     | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                                                           | 14 jours              |
| Golden Embassy Restaurant, Toronto           | Service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                         | 45 jours              |
| Golden Lions Club Restaurant, Kitchener      | Entrave à une inspection, défaut de faciliter une inspection, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                  | 21 jours              |
| Goodytimez Café, Toronto                     | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée, défaut de faciliter une inspection                                                                                                                                            | 14 jours              |
| Gringos Baja Cantina, Smiths Falls           | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la Loi sur la taxe de vente au détail, alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse                                            | 45 jours              |
| Habanas, Sudbury                             | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                       | 21 jours              |
| Hog’s Trough Cookhouse Saloon (The), Dwight  | Présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                                                                          | 18 jours              |
| Homesteader Country Inn, Smiths Falls        | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la Loi sur la taxe de vente au détail, antécédents                                                                                                | Permis révoqué        |
| Horn Of Africa Restaurant (The), Ottawa      | Alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                                                                        | 18 jours              |
| Il Tartufo Restaurant, Mississauga           | Alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                                                                                        | 14 jours              |
| Imago, Toronto                               | Défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, dépassé la capacité de l’établissement                                                                                               | 15 jours              |
| Inferno, Ottawa                              | Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, autorisé l’ivresse                                                                                                                                   | 17 jours              |
| Inter Steer Restaurant, Toronto              | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                       | 14 jours*             |
| Iron Horse Bar & Grill, Blind River          | Service d’alcool à des mineurs, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                            | 15 jours              |
| Jack’s Backyard, Brampton                    | Service d’alcool à des mineurs, défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse                                           | 14 jours              |
| Joe, Toronto                                 | Autorisé l’ivresse, service excessif                                                                                                                                                                                          | 14 jours              |
| Johnny’s Original Eatery, Oshawa             | Défaut de faciliter une inspection, défaut de faire en sorte que la vente et le service d’alcool soient supervisés par un employé autorisé, alcool non acheté en vertu d’un permis                                            | 14 jours              |
| Kolbeh A Taste Of Persia, Toronto            | Alcool non vendu en vertu d’un permis d’alcool                                                                                                                                                                                | 21 jours              |
| L.A. Café, Toronto                           | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                                                       | 14 jours              |
| Larry & Frankie Restaurant, Markham          | Alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                                                                                        | 18 jours              |
| Las Palmas Market, Ottawa                    | Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la Loi sur la taxe de vente au détail                                                                                                             | Permis révoqué        |
| Lasalle Hotel, Earlton                       | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                | 30 jours              |
| Lee’s Palace, Toronto                        | Dépassé la capacité de l’établissement                                                                                                                                                                                        | 14 jours              |
| Len Duckworth Fish & Chips, Toronto          | Service d’alcool à des mineurs, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                   | 15 jours              |
| Lindsay Irish House (The), Lindsay           | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, service d’alcool en dehors des heures prescrites                                                                                                                                 | 21 jours*             |
| Little Portugal Eatery And Takeout, Kingston | Alcool non vendu en vertu d’un permis d’alcool, service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité                                                                                                       | 19 jours              |

\* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve<sup>MD</sup>.

Sommaire des décisions (suite à la page 4)

| ÉTABLISSEMENT                                                     | INFRACTION                                                                                                                                                                                      | SANCTION  |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Lombardo’s Banquet Hall, Mississauga                              | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée, alcool non acheté en vertu d’un permis, défaut de donner un avis pour un événement avec services de traiteur                                    | 14 jours  |
| M & S Family Restaurant, Scarborough                              | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse, dépassé la capacité de l’établissement                                                                                         | 16 jours  |
| M J Café, Toronto                                                 | Service d’alcool à des mineurs, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                          | 14 jours  |
| Mad Bar, Toronto                                                  | Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse                                                                                                                                      | 19 jours  |
| Mall Tavern Restaurant, Ottawa                                    | Entrave à une inspection, exploité l’entreprise sous un nom différent de celui figurant sur le permis                                                                                           | 14 jours  |
| McSorley’s Saloon & Grill, Toronto                                | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                                                         | 14 jours  |
| Mikes Corn Beef Restaurant, Collingwood                           | Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse, permis que le bruit provenant de la zone extérieure pourvue d’un permis dérange les personnes habitant à proximité des lieux        | 24 jours  |
| Nasa Pub, Toronto                                                 | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                                                             | 15 jours  |
| New Harbour King Restaurant, Toronto                              | Alcool non acheté en vertu d’un permis                                                                                                                                                          | 15 jours  |
| New Moon Bar And Restaurant, Toronto                              | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse, présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                           | 60 jours  |
| Nine Star Family Restaurant, Toronto                              | Entrave à une inspection, défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                               | 30 jours  |
| Northway Hotel, Cornwall                                          | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, pas de repas légers, autorisé l’ivresse                                                                                                            | 28 jours  |
| O’Callaghan’s Pub & Grill, Napanee                                | Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, antécédents                          | 45 jours  |
| Peoples Bar & Eatery, Toronto                                     | Présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                                            | 35 jours  |
| Peppers Bar & Grill, Windsor                                      | Autorisé l’ivresse et une conduite tumultueuse                                                                                                                                                  | 17 jours  |
| Pho 99 Besame Karaoke, Ottawa                                     | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, défaut de consigner les ventes et les achats d’alcool, présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                        | 35 jours  |
| Pic-A Deli Restaurant, Oakville                                   | Service d’alcool à des mineurs, défaut de faciliter une inspection, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                              | 14 jours  |
| Player’s Sport Bar, Toronto                                       | Défaut de consigner les ventes et les achats d’alcool, défaut d’afficher le permis à un endroit bien visible                                                                                    | 14 jours  |
| Polo’s Bar & Grill, Hamilton                                      | Alcool non acheté en vertu d’un permis, autorisé l’ivresse                                                                                                                                      | 14 jours  |
| Queen’s Tavern, Napanee                                           | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse, dépassé la capacité de l’établissement                                    | 14 jours  |
| Rage Dance Club (The), London                                     | Service d’alcool à des mineurs, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool                                                                                                             | 17 jours  |
| Ramada Hotel And Conference Centre Toronto Don Valley, North York | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse                                                                                                                                 | 15 jours  |
| Ramp (The), London                                                | Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, exploité l’entreprise sous un nom différent de celui figurant sur le permis, autorisé un client à emporter de l’alcool | 15 jours  |
| Red Drink Boutique, Toronto                                       | Dépassé la capacité de l’établissement, service d’alcool en dehors des heures prescrites, autorisé l’ivresse                                                                                    | 21 jours  |
| Red House Bar & Grill, East York                                  | Défaut de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                     | 18 jours  |
| Regal Beagle, Toronto                                             | Service d’alcool à des mineurs, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse, autorisé un client à emporter de l’alcool                                                           | 14 jours  |
| Rendez-Vous Bar Café, Toronto                                     | Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites, alcool non acheté en vertu d’un permis                                                   | 21 jours  |
| Rideau Tavern, Smith Falls                                        | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                     | 21 jours  |
| Ring Restaurant And Bar (The), Brantford                          | Alcool non acheté en vertu d’un permis, défaut de vérifier une pièce d’identité, service d’alcool à des mineurs                                                                                 | 14 jours  |
| Ross Bar & Grill, North York                                      | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse                                                                                      | 21 jours  |
| Royal Hotel, Whitby                                               | Autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                              | 14 jours  |
| Royal Tavern, Chatham                                             | Autorisé l’ivresse, présence de stupéfiants permise dans l’établissement                                                                                                                        | 16 jours* |
| Rumours Sports Lounge, Scarborough                                | Autorisé l’ivresse                                                                                                                                                                              | 14 jours  |

\* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve<sup>MD</sup>.

Sommaire des décisions (suite à la page 5)

| ÉTABLISSEMENT                                                                                                                                                           | INFRACTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | SANCTION       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Sequel (The), Toronto                                                                                                                                                   | Service d'alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d'identité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 14 jours       |
| Sin City Bar & Eatery, Peterborough                                                                                                                                     | Dépassé la capacité de l'établissement, autorisé l'ivresse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 18 jours       |
| Sioux Hotel, Sioux Lookout                                                                                                                                              | Autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée, autorisé un client à emporter de l'alcool                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Permis révoqué |
| Talk Of The Town Restaurant & Bar, East York                                                                                                                            | Défaut de faciliter une inspection, alcool non acheté en vertu d'un permis, autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée, défaut d'enlever toute évidence de service d'alcool                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 14 jours       |
| TJ's Lager House & Grill, Spikes Sportstown, Milton                                                                                                                     | Service d'alcool en dehors des heures prescrites, autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 14 jours       |
| Toronto's Brew On Premises, Toronto                                                                                                                                     | Alcool fabriqué dans les locaux pourvus d'un permis à des fins de vente ou d'échange, conservé à des fins de vente ou d'échange, offert à des fins de vente ou d'échange, bière ou vin vendu ou échangé dans les locaux pourvus d'un permis, entreposé ou autorisé l'entreposage dans les locaux pourvus d'un permis de bière ou de vin mis dans des contenants, défaut de faire en sorte que l'étiquette exigée soit fixée à la bonbonne utilisée pour fabriquer la bière ou le vin | 60 jours       |
| Tropical Warmth, North York                                                                                                                                             | Entrave à une inspection, défaut de faciliter une inspection, défaut d'enlever toute évidence de service d'alcool                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 28 jours       |
| Tweedsmuir Tavern, Tweed                                                                                                                                                | Dépassé la capacité de l'établissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 21 jours       |
| Vanier Sports Snackbar, Vanier                                                                                                                                          | Fonctionnement de l'entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 21 jours*      |
| Walton Hotel (The), Port Hope                                                                                                                                           | Service d'alcool à des mineurs, dépassé la capacité de l'établissement, autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30 jours       |
| White Rose Bar And Café, Toronto                                                                                                                                        | Fonctionnement de l'entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements, absence d'un superviseur d'expérience pour la nourriture et les boissons sur les lieux, absence d'une cloison permettant de séparer clairement les lieux des locaux adjacents, autorisé un client à emporter de l'alcool                                                                                                                                                                           | 30 jours       |
| Winston Motor Hotel, Pickle Lake                                                                                                                                        | Service d'alcool en dehors des heures prescrites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 14 jours       |
| La liste suivante renferme les titulaires de permis qui n'ont pas demandé la tenue d'une audience et dont le permis a été suspendu pendant 14 jours ou plus ou révoqué. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                |
| Attic Lounge (The), Oshawa                                                                                                                                              | Service d'alcool en dehors des heures prescrites, défaut d'enlever toute évidence de service d'alcool - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 14 jours       |
| Bisso Na Bisso, Ottawa                                                                                                                                                  | Service d'alcool en dehors des heures prescrites - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 14 jours       |
| Brampton Tandoori Restaurant, Brampton                                                                                                                                  | Non-respect d'une condition, alcool non acheté en vertu d'un permis, absence d'un superviseur d'expérience pour la nourriture et les boissons sur les lieux - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 14 jours       |
| Chateau North, Armstrong                                                                                                                                                | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l'ivresse - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 14 jours       |
| Flippers Grill, Beaverton                                                                                                                                               | Défaut de poser une affiche concernant la suspension, défaut de poser une affiche à un endroit bien visible concernant la suspension - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 21 jours       |
| Happy Taxi Delivery (LDS), Barrie                                                                                                                                       | Entrave à une inspection, défaut de faciliter une inspection, contrat de service et de vente d'alcool - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Permis révoqué |
| Harp & Hound, Ajax                                                                                                                                                      | Alcool non acheté en vertu d'un permis, défaut de faciliter une inspection - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Permis révoqué |
| Hat Tricks Sports Bar And Grill, Angus                                                                                                                                  | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 14 jours       |
| Jacob Bar & Restaurant, Scarborough                                                                                                                                     | Non-respect d'une condition, alcool non acheté en vertu d'un permis, modifié les limites des locaux pourvus d'un permis, absence d'une cloison permettant de séparer clairement les lieux des locaux adjacents, substitution de l'alcool sans le consentement du client - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                           | 21 jours       |
| Lola & Bubba's Restaurant, Odessa                                                                                                                                       | Antécédents, gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la Loi sur la taxe de vente au détail, non-respect d'une condition - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Permis révoqué |
| Maxville & District Sports Complex, Maxville                                                                                                                            | Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé l'ivresse et une conduite désordonnée - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 21 jours       |
| McFee's Tavern, Sioux Lookout                                                                                                                                           | Service d'alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d'identité - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 14 jours       |
| Pitt Bar And Grill (The), St. Catharines                                                                                                                                | Alcool non acheté en vertu d'un permis - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 14 jours       |
| Planet Africa Restaurant And Music Lounge Bar, North York                                                                                                               | Défaut d'afficher le permis à un endroit bien visible,défaut de consigner les ventes et les achats d'alcool - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 14 jours       |
| Sariling Atin, North York                                                                                                                                               | Défaut de poser une affiche concernant la suspension, défaut de poser une affiche à un endroit bien visible concernant la suspension - n'a pas contesté les accusations                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 19 jours       |
| * Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve <sup>MD</sup> .                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                |

# Nouveau chef des opérations pour la CAJO

**Jean Major** a été nommé chef des opérations, directeur général par intérim et registrateur de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO).

M. Major a commencé sa carrière au gouvernement de l’Ontario en 1985 au sein de la direction des politiques du ministère de la Consommation et du Commerce. Il est ensuite devenu registrateur de la Commission des jeux. En 1995, M. Major a été nommé directeur général de la Commission des courses de l’Ontario.

La CAJO profitera de la vaste expérience que M. Major a acquise dans l’exploitation d’un organisme de réglementation. Lorsqu’il était à la Commission des courses de l’Ontario, il a dirigé le processus visant à convertir cette organisation en un organisme autonome sur le plan financier et il a jeté les bases pour l’établissement de normes de conduite plus élevées pour l’industrie des courses de chevaux en Ontario.

**Duncan Brown**, qui occupait auparavant le poste de directeur général et registrateur de la CAJO a été nommé directeur général de la Société des loteries et des jeux de l’Ontario.

« Je désire remercier M. Brown de sa contribution extraordinaire à la CAJO et il me tarde de travailler avec M. Major », a déclaré le ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, **Jim Watson**.

*La Commission des alcools et des jeux de l’Ontario a été établie en 1998. Elle est responsable de la réglementation de la vente, du service et de la consommation d’alcool en Ontario. Elle veille aussi à ce que les jeux des casinos et à des fins de bienfaisance soient organisés dans l’intérêt public, avec intégrité et de façon responsable sur le plan social et financier.* ■

## Connaître la loi régissant les permis de circonstance

La **Loi sur les permis d’alcool** précise que le titulaire d’un permis ou d’un **permis de circonstance** peut être tenu responsable de dommages causés par une personne à qui de l’alcool est servi et qui s’enivre.

Selon l’article 39 de la Loi, les règles suivantes s’appliquent si une personne, son mandataire ou son employé vend de l’alcool à une personne ou pour une personne dont l’état est tel qu’il semble que la consommation d’alcool pourrait l’enivrer ou aggraver son état d’ivresse au point qu’elle risque de se blesser, de blesser un tiers ou de porter préjudice à un tiers ou à ses biens :

◆ Si la personne à laquelle ou pour laquelle l’alcool est

vendu se suicide ou meurt accidentellement pendant qu’elle est en état d’ivresse par suite de cette vente, une action aux termes de la partie V de la *Loi sur le droit de la famille* peut être intentée contre le vendeur, ou son employé ou mandataire qui a vendu l’alcool.

◆ Si la personne à laquelle ou pour laquelle l’alcool est vendu blesse un tiers ou endommage ses biens pendant qu’elle est en état d’ivresse par suite de cette vente, celui-ci a le droit de recouvrer une indemnité pour cause de blessures ou dommages auprès du vendeur, ou de son employé ou mandataire qui a vendu l’alcool. ■

## Le site Web de la CAJO : une mine de renseignements

Si vous avez besoin de renseignements généraux sur les alcools, sur la façon de présenter une demande de permis de vente d’alcool et sur d’autres sujets relatifs aux permis d’alcool, il suffit de vous rendre à notre site Web à [www.agco.on.ca](http://www.agco.on.ca). Vous pouvez télécharger et remplir en ligne des formules relatives aux alcools telles que les demandes de permis d’alcool, de renouvellement, de cession, etc.



POUR NOUS JOINDRE  
ENGLISH

# CAJO

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

BUREAUX | FAQ – ALCOHOL | EMPLOIS | PLAN DU SITE | LIENS UTILES, PERSONNES À CONTACTER

Bienvenue

La CAJO en bref  
Publications

Alcool  
Droits

Jeux et loteries  
Audiences et appels

Caractéristiques

Bienvenue au site de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario  
CAJO

> Communiqués de la CAJO  
> Avis public relatif à une demande de permis de vente d'alcool

Page 7

# La sécurité publique : principale préoccupation des inspecteurs des alcools de la CAJO

Le mandat de la **Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO)** est de réglementer la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques et de promouvoir une consommation modérée et responsable.

Pour remplir ce mandat, la **Section de l’application des lois régissant les alcools** a mis sur pied une équipe axée sur l’application des lois qui travaille en collaboration avec les collectivités et d’autres organismes d’application des lois et de réglementation afin de repérer les établissements pourvus d’un permis qui causent des problèmes. Une fois que ceux-ci sont identifiés, on a recours aux autorités de police et aux autorités administratives pour les forcer à se conformer.

Les inspecteurs des alcools donnent suite aux plaintes déposées par le public et aux demandes d’aide présentées par d’autres organismes locaux d’application des lois et effectuent régulièrement des inspections d’établissements pourvus d’un permis ou d’un permis de circonstance pour en vérifier la conformité. Les inspections, qui sont effectuées dans le but d’assurer la sécurité publique, permettent de déceler des infractions. Voici les plus courantes :

- ◆ **Dépassé la capacité de l’établissement.** Les titulaires d’un permis doivent comprendre que la capacité indiquée sur le permis englobe le personnel travaillant dans l’établissement. En vertu des lois de l’Ontario portant sur l’alcool, le fait de dépasser la capacité de l’établissement constitue une infraction très grave. Les propriétaires d’établissements pourvus d’un permis qui sont reconnus coupables de cette infraction peuvent faire l’objet de mesures disciplinaires entraînant la suspension ou même la révocation de leur permis.
- ◆ **Service excessif et service d’alcool à des mineurs.** Il s’agit là d’autres infractions qui sont trop souvent décelées lors d’une inspection de conformité. Les propriétaires d’un bar et les membres de leur personnel doivent être conscients des signes d’ivresse et prendre les mesures qui s’imposent lorsqu’ils les remarquent. On peut obtenir de la formation dans ce domaine par l’entremise de **SmartServeOntario<sup>MD</sup>**.  
La Section de l’application des lois régissant les alcools estime que le service d’alcool à des mineurs dans les établissements pourvus d’un permis constitue un de leurs principaux défis. La **Loi sur les permis d’alcool** exige que tous les établissements pourvus d’un permis soient vigilants lorsqu’ils vérifient les pièces d’identité. La CAJO a préparé une feuille de conseils à l’intention des personnes qui vérifient les pièces d’identité; elle renferme la liste des pièces d’identité acceptables et des renseignements sur la façon de repérer les fausses pièces d’identité. **Pour plus de renseignements à ce sujet, il suffit de consulter le site Web de la CAJO à [www.agco.on.ca](http://www.agco.on.ca)**
- ◆ **Alcool illégal.** Il peut s’agir de produits étrangers passés en contrebande à la frontière ou d’alcool fabriqué illégalement. L’alcool illégal ou de

contrebande englobe l’alcool frelaté ou dilué avec de l’eau, tout alcool non acheté à un magasin du gouvernement, tout alcool acheté à un magasin du gouvernement mais non en vertu de votre permis et toute bouteille d’alcool importée légalement au Canada à titre personnel mais non achetée à un magasin du gouvernement. Vous pouvez être accusé d’avoir commis une infraction si de l’alcool illégal est trouvé n’importe où dans votre établissement. Vous êtes responsable de l’alcool que vous avez en stock et des actes de votre personnel.

**Service après les heures prescrites.** Dans la province de l’Ontario, les établissements pourvus d’un permis sont autorisés à vendre et servir de l’alcool tous les jours entre 11 h et 2 h du matin le jour suivant (une heure plus tard la Veille du Jour de l’an, soit jusqu’à 3 h). Les propriétaires et les employés des bars ont jusqu’à 2 h 45 pour enlever toute évidence de service d’alcool. Certains des problèmes qui se produisent fréquemment : les employés des bars n’enlèvent pas toute évidence de service d’alcool avant 2 h 45 ou ils restent après les heures de fermeture pour prendre un verre avant de quitter les lieux.

- ◆ **Entrave.** Le fait de refuser à un inspecteur des alcools ou à un policier l’accès à n’importe quelle section de l’établissement à des fins d’inspection constitue une infraction.
- ◆ De plus en plus, les activités d’application des lois font l’objet d’opérations conjointes entre les services policiers régionaux et locaux, la Commission des alcools et des jeux, la Police provinciale de l’Ontario, la GRC et des organismes municipaux tels que les services de la construction et de santé publique lorsqu’il s’agit de s’attaquer aux problèmes de trafic de stupéfiants, de prostitution, de blanchiment d’argent et d’infractions aux lois provinciales qui se produisent habituellement dans des établissements pourvus d’un permis à l’échelle de la province.

La vaste majorité des 17 000 titulaires de permis de l’Ontario exploitent leur entreprise de façon responsable et dans l’intérêt public; les activités de la Section de l’application des lois régissant les alcools visent donc à forcer les propriétaires sans scrupules à fermer leurs portes.

La sécurité publique et la vente et le service responsables de boissons alcooliques sont la pierre angulaire du régime de réglementation de l’alcool en Ontario depuis plus de 60 ans, et cela n’a pas changé.

En somme, nous nous attendons à ce que tous les titulaires de permis fassent preuve de vigilance et se conforment à la *Loi sur les permis d’alcool* et aux règlements y afférents.

**Pour de plus amples renseignements sur les mesures législatives ontariennes portant sur l’alcool, veuillez vous reporter à notre site Web à [www.agco.on.ca](http://www.agco.on.ca)**

## Rectification :

Dans le dernier numéro d’**Info Permis**, le numéro de téléphone de Smart Serve<sup>MD</sup> était incorrect. Le numéro exact est le 1 877 620-6082.  
SmartServe<sup>MD</sup> est une division de l’organisme à but non lucratif Hospitality Industry Training Organization of Ontario. Dans le cadre

du programme SmartServe<sup>MD</sup>, les employés du secteur de l’accueil apprennent quelles sont leurs responsabilités lorsqu’ils servent des boissons alcooliques. L’adresse de courriel est : [diane@smartserve.ca](mailto:diane@smartserve.ca)

Info Permis est une publication trimestrielle de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO) qui fournit aux titulaires de permis et aux parties intéressées des informations au sujet des lois relatives aux boissons alcoolisées et des questions connexes. Les articles, les lettres et les propositions des lecteurs seront fort appréciés. Ce bulletin gratuit est mis à la disposition de tous les titulaires d’un permis de vente d’alcool en Ontario.



# CAJO

Commission des alcools et des jeux de l’ Ontario

# Info Permis

Rédacteur en chef,  
Info Permis, Commission des alcools et des jeux de l’Ontario,  
20, rue Dundas Ouest, 10<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5G 2N6

Téléphone: 416 326-8700  
Courriel : [Licensing@agco.on.ca](mailto:Licensing@agco.on.ca)  
[ab.campion@cbs.gov.on.ca](mailto:ab.campion@cbs.gov.on.ca)  
Adresse Internet : <http://www.agco.on.ca>  
Available in English